

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/127

12 décembre 1996

(96-5301)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

DOMINIQUE

Déclaration de M. Norris Charles
Ministre du commerce et de la commercialisation

Permettez-moi d'exprimer mes sincères remerciements et ma reconnaissance au gouvernement et au peuple de Singapour pour leur généreuse hospitalité et la parfaite organisation de cette Conférence.

Le préambule de l'Accord sur l'OMC nous rappelle constamment et de manière appropriée que cet organe doit orienter ses activités vers le relèvement des niveaux de vie des peuples, la réalisation du plein emploi et la croissance constante du revenu réel. Il reconnaît qu'il est nécessaire de faire des efforts positifs pour que les pays en développement, et en particulier les plus vulnérables et les moins avancés d'entre eux, s'assurent une part de la croissance du commerce international qui corresponde aux nécessités de leur développement économique.

Diverses études sur les résultats du Cycle d'Uruguay indiquent que son incidence sur le revenu et le bien-être mondiaux dépassera 200 milliards de dollars à la fin du siècle. Cependant, la plupart des gains iront aux pays développés et aux plus avancés parmi les pays en développement, c'est-à-dire ceux qui ont la capacité de tirer profit des possibilités créées.

D'après les conclusions d'une étude du Centre du commerce international, certains pays en développement subiront en fait une perte de recettes d'exportation. Cela est particulièrement évident, affirment les auteurs de l'étude, pour les pays en développement dont les recettes d'exportation dépendent d'un petit nombre seulement de produits primaires, ceux qui sont tributaires d'un accès aux marchés préférentiel et ceux qui n'ont pas véritablement réussi à diversifier leurs activités économiques de manière à exporter des produits manufacturés traditionnels et à fournir des services.

Le gouvernement dominicain aborde résolument la question de la réforme et de l'ajustement économiques, dont beaucoup d'aspects échappent aux disciplines de cette Organisation, mais qui amélioreront incontestablement notre efficacité et notre compétitivité économiques.

Néanmoins, la Dominique et certains autres Etats membres de la Communauté des Caraïbes sont soumis à des contraintes qui freinent notre participation pleine et entière au système commercial multilatéral. Notre expérience à ce jour n'a pas été positive.

Il est très instructif de relever qu'en tant que Membre fondateur de l'OMC la Dominique n'a pas été en mesure de participer activement et de façon significative au Cycle d'Uruguay, faute de ressources. Nous ne pouvions même pas maintenir une présence permanente à Genève à cette époque. Comme beaucoup d'autres pays en développement, nous avons donc accepté un "engagement unique" négocié par d'autres Etats Membres, et nous devons maintenant faire face aux conséquences des engagements que nous avons contractés.

./.

La Dominique n'a pu jusqu'ici identifier aucun avantage tangible découlant de l'Accord sur l'OMC. Au lieu de cela, nous avons subi une érosion des marges préférentielles dont nous bénéficions pour notre principal produit d'exportation qui s'est traduite par une perte de parts de marché et de recettes d'exportation. Il s'en est suivi un recours porté devant l'Organe de règlement des différends concernant un produit d'un intérêt vital pour certains Etats des Caraïbes orientales. Notre expérience en tant que tierce partie devant le Groupe spécial n'a pas été très concluante.

Le mécanisme de règlement des différends est un élément capital pour offrir sécurité et prévisibilité au système commercial multilatéral. Il est là pour préserver les droits et obligations de tous les Membres au titre des divers accords. Toutefois, le système actuel de règlement des différends a montré qu'il ne facilitait pas la participation des petites parties contractantes faibles au plan institutionnel. Nous n'avons pas les compétences internes nécessaires pour maîtriser tous les aspects techniques des travaux d'un groupe spécial. On nous refuse aussi le droit à l'assistance de conseillers juridiques, même dûment accrédités, aux auditions des groupes spéciaux. Voilà qui souligne le risque de marginalisation des petits pays en développement dans le système multilatéral.

La Dominique est parmi les plus petits des Membres de l'OMC. Etant une petite économie vulnérable et faible au plan structurel, nous n'avons pas les ressources financières et humaines ni la capacité institutionnelle nécessaires pour tenir entièrement nos engagements, soutenir la concurrence sur le marché mondial, et profiter des possibilités commerciales qui peuvent être offertes.

L'OMC reconnaît à juste titre les circonstances spéciales propres aux pays les moins avancés. Nous souscrivons entièrement au plan d'action en faveur de ces pays. Mais les petits Etats vulnérables et faibles au plan structurel font également face à des contraintes semblables à bien des égards à celles qui pèsent sur les pays les moins avancés et qui demandent une reconnaissance officielle et une attention spéciale de la part de l'OMC. Ces contraintes ont entraîné notre marginalisation dans le processus commercial multilatéral.

Faute de capacité institutionnelle adéquate, de nombreux petits pays en développement ne seront pas en mesure de participer au "processus formateur", aux groupes de travail et aux comités spéciaux qui sont appelés à examiner les questions nouvelles. L'introduction de questions nouvelles, à un moment où les pays en développement ont du mal à faire face aux exigences des Accords existants, y compris celles qui découlent du Programme incorporé, nous imposera des charges supplémentaires.

L'OMC doit accorder plus d'attention aux mesures visant à intégrer dans l'économie mondiale les pays qui sont marginalisés, avant que nous assumions le surcroît de responsabilités qui accompagne les questions nouvelles. Il faut se préoccuper davantage de fournir une assistance technique sur le tas, qui aidera les pays en développement à participer effectivement au système commercial mondial et à se doter des moyens nécessaires pour y être véritablement compétitifs. L'OMC et la CNUCED doivent travailler ensemble à cet égard.

La Dominique reconnaît que la vulnérabilité des petits Etats insulaires en développement ne peut pas être avancée pour expliquer l'inertie de nos populations ou le manque de dynamisme de la politique économique. Au contraire, cela confère une responsabilité spéciale au gouvernement, au secteur privé et aux partenaires sociaux qui, en collaboration avec la communauté internationale, se doivent de mettre en place des mesures dans le cadre d'un programme par étapes destiné à renforcer notre capacité à soutenir la concurrence au niveau international et à honorer nos obligations dans le cadre de l'OMC.

Au nom du gouvernement et du peuple du Commonwealth de la Dominique, ma délégation présente ses salutations au gouvernement et au peuple singapouriens, au Directeur général, ainsi qu'au personnel de l'Organisation mondiale du commerce.